



COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 20 FÉVRIER 2018

Le **mardi 20 février 2018 à 14h45**, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent **DUPORGE**, **président**, assisté par M. Christophe **PILCH**, 1^{er} vice-président.

Titulaire(s) présent (s) : M. Laurent **DUPORGE** ; M. Alain **LHERBIER** ; M. Christophe **PILCH** ; M. Daniel **MACIEJASZ** ; M. Eugène **BINAISSE** (*jusqu'au point 4 inclus*) ; M. Philippe **KEMEL** ; Mme Valérie **CUVILLIER** ; M. Philippe **MILOSZYK** ; M. Gérard **PAILLARD**

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s) : M. Michel **BOUCHEZ** ; M. Yvon **LEJEUNE** ; M. Bernard **OGIEZ** ; M. Jean-Luc **DAUCHY** ; M. Jean-Paul **DECOURCELLES** ; M. Jean-Pierre **CORBISEZ** ; Mme Mauricette **D'HERMY** ; M. Daniel **DELCROIX** ; M. Bernard **CAILLIAU** ; Mme Annick **DUHAMEL** ; M. Jacques **NAPIERAJ**

Suppléant(s) présent (s) : Mme Donata **HOCHART** ; M. Alain **MASSON** ; M. Maurice **LECOMTE**

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s) : Mme Naceira **VINCENT** ; Mme Samia **GACI** ; M. Sylvain **ROBERT** ; Mme Laurence **DEPORTEER** ; Mme Annie **FLAMENT** ; M. Daniel **KRUSZKA** ; M. Nicolas **COUSSEMENT** ; M. Charly **MEHAIGNERY** ; Mme Sabine **VAN HEGHE** ; Mme Marine **TONDELIER** ; Mme Ginette **CHEMIN** ; M. Didier **HOLT** ; Mme Janine **PROOT** ; Mme Marie-Claude **DUHAMEL** ; M. Alain **WACHEUX** ; M. Pascal **BAROIS** ; M. Daniel **LEFEVBRE** ; M. Gaëtan **VERDOUCQ**

Pouvoirs / Représentations : M. Michel **BOUCHEZ** représenté par Mme Donata **HOCHART** ; M. Bernard **CAILLIAU** représenté par M. Maurice **LECOMTE** ; Mme Mauricette **D'HERMY** représentée par M. Alain **MASSON** ; M. Daniel **DELCROIX** : pouvoir à M. Philippe **MILOSZYK**

Invité(s) Présent(s) : néant

Secrétaire : M. Alain **LHERBIER**

Administration : M. Fabrice **SIROP** ; Mme Elise **JEANNE** ; M. Paskal **BARBELETTE** ; M. Ludwig **MAUDRICH** ; M. Benoît **DESCAMPS** ; M. Sébastien **DUFLOT**

* *
*

Le comité syndical :

- **PREND CONNAISSANCE**, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président (2017/14/DP à 2018/32/DP).

1. **ARRÊTE** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2017, **CONSTATE** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2017 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice et **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Comptable du Trésor du SMT Artois-Gohelle, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

2018/8/CS
Adoptée à la majorité (13 voix)

2. **ARRÊTE** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2017, **CONSTATE** que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2017 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice et **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Comptable du Trésor du SMT Artois-Gohelle, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

2018/9/CS
Adoptée à la majorité (13 voix)

3. **PREND ACTE (Le président s'étant retiré de la salle des délibérations)** de la présentation du compte administratif 2017, **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL M14 DU SMTAG
RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

BUDGET PRINCIPAL M14	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2017	3 887 756,93	11 267 767,51	25 615 459,34	16 068 587,89	29 503 216,27	27 336 355,40
Résultats N-1 reportés					0,00	0,00
Total réalisations 2017 + reports	3 887 756,93	11 267 767,51	25 615 459,34	16 068 587,89	29 503 216,27	27 336 355,40
Résultats de clôture 2017		7 380 010,58		-9 546 871,45		-2 166 860,87
Restes à réaliser à reporter en N+1			5 303 330,50	8 698 425,87	5 303 330,50	8 698 425,87
Résultats cumulés	3 887 756,93	11 267 767,51	30 918 789,84	24 767 013,76	34 806 546,77	36 034 781,27
Solde d'exécution		7 380 010,58		-6 151 776,08		1 228 234,50

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2017, soit 5 303 330,50 euros en dépenses d'investissement et 8 698 425,87 euros en recettes d'investissement et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

2018/10/CS
Adoptée à la majorité (12 voix)

4. **PREND ACTE (Le président s'étant retiré de la salle des délibérations)** de la présentation du compte administratif 2017, **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE TRANSPORT M43 DU SMTAG
RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

BUDGET ANNEXE M43	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2017	69 907 514,58	67 224 275,38	78 396 140,90	60 733 342,31	148 303 655,48	127 957 617,69
Résultats N-1 reportés		45 928 903,76	5 939 241,67		5 939 241,67	45 928 903,76
Total réalisations 2017 + reports	69 907 514,58	113 153 179,14	84 335 382,57	60 733 342,31	154 242 897,15	173 886 521,45
Résultats de clôture 2017		43 245 664,56		-23 602 040,26		19 643 624,30
Restes à réaliser à reporter en N+1			4 143 583,45	19 418 306,00	4 143 583,45	19 418 306,00
Résultats cumulés	69 907 514,58	113 153 179,14	88 478 966,02	80 151 648,31	158 386 480,60	193 304 827,45
Solde d'exécution		43 245 664,56		-8 327 317,71		34 918 346,85

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi, **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2017, soit 4 143 583,45 euros en dépenses d'investissement et 19 418 306,00 euros en recettes d'investissement et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

2018/11/CS
Adoptée à la majorité (12 voix)

5. **DÉCIDE** de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2017 au budget principal M14 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement)	6 151 776,08 €
Reprise déficit au compte 001 en dépenses (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	9 546 871,45 €
Reprise excédent au compte 002 en recettes (résultat d'exploitation reporté)	1 228 234,50 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2017 reportés sur l'exercice 2018 s'élèvent à 5 303 330,50 euros en dépenses d'investissement et 8 698 425,87 euros en recettes d'investissement.

2018/12/CS
Adoptée à la majorité (13 voix)

6. **DÉCIDE** de l'affectation des résultats issus de l'exercice 2017 au budget annexe transport M43 tels qu'ils figurent au compte administratif, à savoir :

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement)	8 327 317,71 €
Reprise déficit au compte 001 en dépenses (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	23 602 040,26 €
Reprise excédent au compte 002 en recettes (résultat d'exploitation reporté)	34 918 346,85 €

Les restes à réaliser de l'exercice 2017 reportés sur l'exercice 2018 s'élèvent à 4 143 583,45 euros en dépenses d'investissement et 19 418 306,00 euros en recettes d'investissement.

2018/13/CS
Adoptée à la majorité (13 voix)

7. **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la balance budgétaire et à la maquette budgétaire de l'exercice 2018 présentées en annexes 1 et 2 à la présente délibération (*).

Le budget primitif de l'exercice 2018 reprend les résultats issus du compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget principal.

Le budget primitif 2018 s'équilibre pour une masse budgétaire globale arrêtée à 141 613 209,73 euros (mouvements réels et mouvements d'ordre), qui se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 14 498 484,50 euros soit 10,24% de la masse budgétaire globale,
- section d'investissement : 127 114 725,23 euros soit 89,76% de la masse budgétaire globale.

VOTE les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042) et **VOTE** les crédits au niveau des opérations sous mandat au compte 458, en dépenses (compte 4581) et en recettes (4582), conformément aux subdivisions détaillées en annexe 1 à la présente délibération (*).

2018/14/CS
Adoptée à la majorité (13 voix)

8. **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe transport, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la balance budgétaire et à la maquette budgétaire de l'exercice 2018 présentées en annexes 1 et 2 à la présente délibération.

Le budget primitif de l'exercice 2018 reprend les résultats issus du compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget annexe transport.

Le budget primitif 2018 s'équilibre pour une masse budgétaire globale arrêtée à 379 808 275,86 euros (mouvements réels et mouvements d'ordre), qui se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 108 235 523,84 euros soit 28,50% de la masse budgétaire globale,
- section d'investissement : 271 572 752,02 euros soit 71,50% de la masse budgétaire globale.

Et **VOTE** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042).

2018/15/CS
Adoptée à la majorité (13 voix)

9. **VOTE la création** de l'autorisation de programme suivante :

En euros HT	Montant des Autorisations de Programme			Montant des Crédits de Paiement (CP)			
	N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votées	Révisions proposées au BP 2018	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018)	CP ouverts au titre de l'exercice 2018	Restes à financer au-delà de 2018
2018-01 Travaux de lignes BHNS Bulles 5-7		0,00	+19 106 584,04	19 106 584,04	2 201 981,18	16 359 050,39	545 552,47
dont budget M14		0,00	+8 359 419,79	8 359 419,79	347 423,44	7 815 657,61	196 338,74
dont budget M43		0,00	+10 747 164,25	10 747 164,25	1 854 557,74	8 543 392,78	349 213,73

Et **VOTE les ajustements** des autorisations de programme suivantes :

En euros HT	Montant des Autorisations de Programme			Montant des Crédits de Paiement (CP)			
	N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votées	Révisions proposées au BP 2018	Total cumulé	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018)	CP ouverts au titre de l'exercice 2018	Restes à financer au-delà de 2018
2014-03 Dépôt Quadraparc		15 986 372,00	+299 456,00	16 285 828,00	13 559 029,00	2 726 799,00	0,00
2014-04 AMO GENERALES BHNS		6 062 981,00	-426 540,00	5 636 441,00	4 322 362,00	1 139 454,00	174 625,00
2015-01 Systèmes SAEIV Radio Billettique		17 387 506,00	+3 645 826,54	21 033 332,54	3 509 860,57	13 080 877,76	4 442 594,21
2015-02 Maîtrise d'œuvre générale BHNS		18 214 196,35	+0,00	18 214 196,35	13 493 910,89	4 378 543,00	341 742,46
2016-01 Dépôt Hénin-Beaumont		11 481 769,00	-154 856,00	11 326 913,00	2 824 977,00	2 368 178,00	6 133 758,00
2016-02 Dépôt Houdain Bois Carré		12 863 408,42	+543 644,44	13 407 052,86	4 357 046,14	8 023 213,78	1 026 792,94
2017-01 Dépôt Béthune Washington		5 774 690,00	+298 956,00	6 073 646,00	4 510 839,00	1 562 807,00	0,00
2017-02 Projet hydrogène		7 306 065,00	+2 003 491,00	9 309 556,00	51 585,00	8 703 016,00	554 955,00
2017-03 Matériel roulant hybride BHNS		23 568 524,43	+0,00	23 568 524,43	0,00	23 568 524,43	0,00
2017-04 Travaux de lignes BHNS Bulles 1-3		90 553 757,88	-693 914,54	89 859 843,34	23 493 655,01	60 113 706,18	6 252 482,15
dont budget M14		37 889 346,70	+0,00	37 889 346,70	8 264 209,57	27 088 459,49	2 536 677,64
dont budget M43		52 664 411,18	-693 914,54	51 970 496,64	15 229 445,44	33 025 246,69	3 715 804,51
2017-05 Travaux de lignes BHNS Bulles 2 et 6		77 376 172,07	+0,00	77 376 172,07	31 017 760,83	45 558 411,24	800 000,00
dont budget M14		25 200 208,00	+0,00	25 200 208,00	2 937 767,22	21 962 440,78	300 000,00
dont budget M43		52 175 964,07	+0,00	52 175 964,07	28 079 993,61	23 595 970,46	500 000,00
2017-06 Système de priorité SLT aux carrefours		8 538 555,90	+0,00	8 538 555,90	256 342,04	7 494 758,66	787 455,20
2017-07 Ouvrages d'art Béthune Bruay		3 214 878,00	+0,00	3 214 878,00	3 093 894,54	120 983,46	0,00
2017-08 Ouvrage d'art Ste Henriette		12 982 318,98	-55 402,00	12 926 916,98	183 883,28	8 905 852,00	3 837 181,70

2018/16/CS
Adoptée à la majorité (12 voix)

10. **FIXE** comme suit les taux de participation et montants des contributions des membres du SMT Artois-Gohelle :

Membre du SMTAG	Niveau de participation 2018 en %	Participation 2018 en euros
CABBALR	39,99 %	6 568 358 €
CAHC	24,20 %	3 974 850 €
CALL	35,81 %	5 881 793 €
Total	100,00 %	16 425 000 €

2018/ 17/CS
Adoptée à la majorité (12 voix)

11. **APPLIQUE** le taux de versement transport aux entreprises et administrations de plus de 11 salariés dont le lieu de travail est situé sur le périmètre de transport urbain du SMT Artois-Gohelle, **Fixe** le taux de versement transport à 1,80% des salaires, tels qu'ils sont définis à l'article L.2333-65 du Code Général des Collectivités Territoriales, à compter du 1^{er} juillet 2018, aux communes de l'ancien périmètre du SMT Artois-Gohelle, à savoir les communes de :

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, ACHEVILLE, AIX-NOULETTE, ANGRES, ANNAY, ANNEQUIN, ANNEZIN, AUCHEL, AUCHY-LES-MINES, AVION, BAJUS, BARLIN, BENIFONTAINE, BETHUNE, BEUGIN, BEUVRY, BILLY-BERCLAU, BILLY-MONTIGNY, BOIS-BERNARD, BOUVIGNY-BOYEFFLES, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, BULLY-LES-MINES, CALONNE-RICOUART, CAMBLAIN-CHATELAIN, CAMBRIN, CARENCY, CARVIN, CAUCHY-A-LA-TOUR, CAUCOURT, CHOCQUES, COMTE (LA), COURCELLES-LES-LENS, COURRIÈRES, COUTURE (LA), CUINCHY, DIEVAL, DIVION, DOURGES, DOUVVIN, DROCOURT, ELEU-DIT-LEAUWETTE, ESSARS, ESTEVELLES, ESTREE-CAUCHY, EVIN-MALMAISON, FESTUBERT, FOUQUIÈRES-LES-LENS, FRESNICOURT-LE-DOLMEN, GAUCHIN-LE-GAL, GIVENCHY-EN-GOHELLE, GIVENCHY-LES-LA-BASSEE, GOSNAY, GOUY-SERVINS, GRENAY, HAILLICOURT, HAINES, HARNES, HENIN-BEAUMONT, HERMIN, HERSIN-COUPIGNY, HESDIGNEUL-LEZ-BETHUNE, HINGES, HOUCHIN, HOUDAIN, HULLUCH, LABEUVRIÈRE, LAPUGNOY, LEFOREST, LENS, LIBERCOURT, LIEVIN, LOCON, LOISON-SOUS-LENS, LOOS-EN-GOHELLE, LORGIES, LOZINGHEM, MAISNIL-LES-RUITZ, MARLES-LES-MINES, MAZINGARBE, MERICOURT, MEURCHIN, MONTIGNY-EN-GOHELLE, NEUVE-CHAPELLE, NOYELLES-GODAULT, NOYELLES-LES-VERMELLES, NOYELLES-SOUS-LENS, OBLINGHEM, OIGNIES, OURTON, PONT-A-VENDIN, REBREUVE-RANCHICOURT, RICHEBOURG, ROUVROY, RUITZ, SAILLY-LABOURSE, SAINS-EN-GOHELLE, SALLAUMINES, SERVINS, SOUCHEZ, VENDIN-LES-BETHUNE, VENDIN-LE-VIEIL, VERMELLES, VERQUIN, VIEILLE-CHAPELLE, VILLERS-AU-BOIS, VIOLAINES, VIMY, WINGLES, DROUVIN-LE-MARAIS, FOUQUEREUIL, FOUQUIÈRES-LES-BETHUNE, LABOURSE, NOEUX-LES-MINES, VAUDRICOURT, VERQUIGNEUL, **Maintient** l'application de l'unification progressive du taux de versement transport, exprimé en pourcentage des salaires tels que définis à l'article L.2333-65 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur 8 ans à compter du 1^{er} juillet 2017 pour les communes incluses en 2017 dans le périmètre des transports urbains du SMT Artois-Gohelle, c'est-à-dire pour les communes de ALLOUAGNE, AMES, AMETTES, AUCHY-AU-BOIS, BOURECQ, BURBURE, BUSNES, CALONNE SUR LA LYS, ECQUEDECQUES, FERFAY, GONNEHEM, HAM EN ARTOIS, LESPESES, LIERES, LILLERS, MONT-BERNENCHON, NORRENT-FONTES, ROBECQ, SAINT-FLOUIS, SAINT-VENANT, WESTREHEM, BLESSY, ESTREE BLANCHE, GUARBECQUE, ISBERGUES, LAMBRES LEZ AIRE, LIETTRES, LIGNY LES AIRES, LINGHEM, MAZINGHEM, QUERNES, RELY, ROMBLY, WITTERNESSE de la façon suivante :

- Versement transport au taux de 0,43% à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Versement transport au taux de 0,62% à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Versement transport au taux de 0,82% à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Versement transport au taux de 1,02% à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Versement transport au taux de 1,21% à compter du 1^{er} janvier 2022,
- Versement transport au taux de 1,41% à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Versement transport au taux de 1,60% à compter du 1^{er} janvier 2024.

PRÉCISE que les employeurs qui assurent le transport intégral de leurs salariés ou qui les logent peuvent être à ce titre remboursés du Versement transport acquitté. Le remboursement s'effectuera au prorata des effectifs



transportés ou logés par rapport à l'effectif global et **DÉCIDE** de ne pas prélever de frais de dossier pour les demandes de remboursement du Versement Transport.

2018/18 /CS

Adoptée à la majorité (12 voix)

12. **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché 17SM52 : « Conception, Fourniture, installation, maintenance et avitaillement en combustible d'une station de conditionnement et de distribution d'hydrogène gazeux pour une flotte de véhicules de transport en commun » avec la société :

- GNVERT, Le Copernic II, Immeuble Neptune,1, rue Galilée 93160 Noisy-le-Grand, pour un montant estimatif de 3 581 392 € HT

Et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2018/19 /CS

Adoptée à la majorité (12 voix)

13. **ATTRIBUE** le marché n°17SM61 : « Réalisation de travaux de mise en accessibilité pour les arrêts des lignes 11, 12 et 15 » avec la Société RAMERY TP à l'attribution de ce marché, pour un montant global de 2 399 415,63 € HT, étant précisé qu'est intégrée à l'offre de base une prestation supplémentaire éventuelle d'un montant de 53 880 € HT comprise dans ce montant et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2018/20 /CS

Adoptée à la majorité (12 voix)

14. **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché n° 16SM23 relatif à la réalisation de diagnostics portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments et procéder à sa notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à son exécution et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer avec la société DEC2.

2018/21 /CS

Adoptée à la majorité (12 voix)

15. **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché n° 16SM44 relatif à la réalisation de travaux concernant l'éclairage public et l'enfouissement sur les zones n°1 et 2 sur Liévin et Lens et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer l'avenant n°1 du marché n°16SM44 relatif à la réalisation de travaux d'infrastructures sur la bulle n°1 Liévin et Lens centre (éclairage public et enfouissement réseaux) avec :

- La société BOUYGUES Energies et Services, sise ZI des Alouettes 27 rue des Jolis Champs 62800 LIEVIN (en groupement avec CITEOS) pour un montant de 886 268,70 € HT

2018/28/CS

Adoptée à la majorité (12 voix)

16. **APPROUVE** l'avenant n°8 au contrat d'initiative régionale pour la promotion des transports collectifs – N°17002256M008 (Artois), visant à prendre acte du renouvellement du contrat de délégation de service public entre le SMTAG et son exploitant, et de la désignation de la Société TRANDEV Artois Gohelle comme exploitant pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023 et **PRÉCISE** que les autres dispositions de la convention et de ses avenants demeurent inchangées.

2018/22 /CS

Adoptée à la majorité (12 voix)

17. **APPROUVE** l'avenant n°8 au contrat d'initiative régionale pour la promotion des transports collectifs – N°17003345M008 (Hénin-Carvin), visant à prendre acte du renouvellement du contrat de délégation de service public entre le SMTAG et son exploitant, et de la désignation de la Société TRANDEV Artois Gohelle comme exploitant pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023 et **PRÉCISE** que les autres dispositions de la convention et de ses avenants demeurent inchangées.

2018/23 /CS
Adoptée à la majorité (12 voix)

18. **APPROUVE** l'avenant n°7 au contrat d'initiative régionale pour la promotion des transports collectifs – N°17003345M008 (Hénin-Carvin), visant à prendre acte du renouvellement du contrat de délégation de service public entre le SMTAG et son exploitant, et de la désignation de la Société TRANDEV Artois Gohelle comme exploitant pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023 et **PRÉCISE** que les autres dispositions de la convention et de ses avenants demeurent inchangées.

2018/24 /CS
Adoptée à la majorité (12 voix)

19. **APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure avec l'AULA pour l'année 2018, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer ladite convention, **ATTRIBUE** une subvention à l'AULA pour l'année 2018 pour un montant de 280 800 € et **PRÉCISE** que Cette subvention fera l'objet d'un versement échelonné sur l'année à hauteur de 80 % à compter de la date fixant le caractère exécutoire de la délibération du comité syndical et après signature de la présente convention, et le solde au 30 septembre 2018.

2018/25 /CS
Adoptée à la majorité (12 voix)

20. **APPROUVE** la convention de mise à disposition anticipée avec autorisation de travaux avant acquisition entre le SMTAG et Maisons et Cités consentie dans le cadre des travaux d'aménagement des lignes de BHNS, **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, **PRÉCISE** que la mise à disposition est concédée à titre gratuit et **PRÉCISE** que l'acquisition des parcelles objets de la présente convention est validée dans le cadre d'une délibération connexe.

2018/26 /CS
Adoptée à la majorité (12 voix)

21. **APPROUVE** l'acquisition auprès de Maisons et Cités des parcelles sises à HOUDAIN, HAILLICOURT, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, LENS et SALLAUMINES – dont le détail est listé en annexe 1 (*) - pour une superficie totale de 36 047 m² et un montant total de 3 783 919,36 €, le dit prix s'entendant hors taxes, hors charges et hors frais, le vendeur pouvant être assujéti de plein droit à la TVA sur certains biens vendus et pouvoir opter pour l'assujettissement à la TVA pour d'autres - À ce prix s'adjoindront les frais d'actes à la charge du SMT Artois-Gohelle – et **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document afférent à cette acquisition.

2018/27 /CS
Adoptée à la majorité (12 voix)

22. **DÉFINIT** l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché n°17SM63 - relance du lot 10 : Carrelage – faïences / Peinture – Sols souples du marché de construction d'un centre de maintenance et de remisage de bus et de locaux administratifs et de maintenance sur la ZAL du « Bois Carré » à Houdain/Divion, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à engager la procédure de passation de passation du marché public, dans les conditions et selon les caractéristiques énoncées et à signer les différents lots à intervenir et **RAPPELLE** que le comité syndical peut, à tout moment, décider que la signature du marché ne pourra intervenir qu'après une nouvelle délibération, une fois connus l'identité de l'attributaire et le montant du marché.

2018/29 /CS
Adoptée à la majorité (12 voix)

(*) Toutes les pièces annexées aux délibérations objet du présent compte-rendu sont disponibles au Pôle
Juridique du SMT Artois-Gohelle